

Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme

Rapport annuel 2022-2023

Centre-ville de Fredericton
435, rue King, bureau 201
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1E5
506-453-2126

Message de la présidente

Chers membres et intervenants,

Je suis heureuse de vous présenter notre rapport annuel pour l'exercice financier 2022-2023.

La Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme est établie en vertu de la *Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme* et a pour mandat d'administrer les affaires relevant de la *Loi sur l'évaluation*, de la *Loi sur l'urbanisme* et de la *Loi sur la conservation du patrimoine* et de statuer sur ces questions.

En tout, 249 appels ont été déposés auprès de la Commission pendant cet exercice financier, un nombre beaucoup plus élevé que l'année précédente. Bon nombre de ces appels ont été réglés avec l'aide du personnel administratif sous la surveillance de la Commission. Les appels qui n'ont pas été réglés de cette manière ont été soumis à une décision par la Commission, ce qui a nécessité 43 jours d'audiences.

Pendant l'exercice, la Commission a réglé 219 appels. Elle a publié 111 décisions écrites.

Dans tous les cas, la Commission vise à s'assurer que les processus de résolution préalable à l'audience et de gestion des cas sont utilisés au maximum, que les jours d'audience sont réduits au minimum, que la tenue des audiences s'effectue de manière équilibrée et efficace et que les décisions sont rendues en temps opportun.

En terminant, je profite de l'occasion pour exprimer ma reconnaissance envers tous les membres de la Commission et du personnel administratif et professionnel pour leur dévouement et leur service.

La présidente,

Micheline T. Doiron

Mandat

La Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme est un organisme décisionnaire indépendant établi en vertu de la *Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme*. Elle est chargée d'entendre les appels et de prendre des décisions en vertu de la *Loi sur l'évaluation*, de la *Loi sur l'urbanisme* et de la *Loi sur la conservation du patrimoine*. La Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme est autonome, mais elle relève du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux à des fins administratives comme la dotation en personnel et l'allocation budgétaire.

La Commission est chargée d'entendre les appels suivants et de rendre des décisions sur les questions suivantes :

- les appels en matière d'évaluation foncière en vertu de la *Loi sur l'évaluation*;
- les appels de décisions en matière d'urbanisme et d'utilisation des terres en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*;
- les appels de décisions des comités du patrimoine locaux en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine*.

La Commission tient des audiences par l'intermédiaire de cinq comités régionaux qui se réunissent au besoin et à l'endroit requis dans la province. Les appels peuvent être entendus par un comité composé de la présidente et d'un ou deux membres nommés de la région d'origine de l'appel ou, avec le consentement des parties, de la présidente seulement. La présidente peut désigner un vice-président qui agira en son nom. De même, un membre suppléant ou un membre d'une autre région peut être désigné pour agir au nom d'un membre de la même région pour les audiences d'appels si la présidente estime que cela est nécessaire.

Composition de la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme

Présidente

Micheline T. Doiron

Vice-présidents

Terrence Lenihan (Bathurst)

Brigitte Ouellette (Grand-Sault)

Andrew Costin (Saint John)

Membres des diverses régions

Yanik Hachey (Campbellton)

Monica Plourde (Edmundston)

Clément Tremblay (Dalhousie)

Mel Parker (Campbellton)

Micheline Hachey (Bathurst)

Robert Trevors (Miramichi)

Gerard Robichaud (Neguac)

Robert Arseneault (Dieppe)

Angela Breau Caissie (Cocagne)

Christine Couturier (Moncton)

Stephen Purdy (Dorchester)

Ralph Forte (Rothesay)

Steven Frits (Sussex)

Bill Campbell (St. George)

L. Graeme MacKinnon (Hampton)

Yvon Albert (St. Stephen)

Giselle Price (Fredericton)

Michael Blanchard (Beechwood)

David Hildebrand (Fredericton)

Gary Mersereau (Fredericton)

Législation

- *Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme*, L.R.N.-B. 2011, c. 114 [2011, C.114.pdf \(gnb.ca\)](#)
- *Loi sur l'évaluation*, L.R.N.-B. 1973, c. A-14 [A-14.pdf \(gnb.ca\)](#)

- *Loi sur l'urbanisme*, L.N.-B. de 2017, c. 19 [2017, C.19.pdf \(gnb.ca\)](#)
- *Loi sur la conservation du patrimoine*, L.N.-B. de 2009, c. H-4.05 [H-4.05.pdf \(gnb.ca\)](#)

Activités

- Deux cents (200) appels ont été interjetés en vertu de la *Loi sur l'évaluation*. De ce nombre, 126 avaient trait à des biens résidentiels et 74, à des biens commerciaux.
- En tout, 184 appels en matière d'évaluation ont été réglés à la suite d'une audience ou de leur retrait par l'appelant avant la date prévue de l'audience. La Commission a traité 119 appels en matière d'évaluation foncière résidentielle et 65 appels en matière d'évaluation foncière commerciale.
- À la fin de l'exercice financier, 66 appels en matière d'évaluation foncière résidentielle et quinze appels en matière d'évaluation foncière commerciale en suspens ont été reportés.
- En tout, 49 appels en matière d'urbanisme et d'utilisation des terres ont été interjetés et 35 ont été réglés en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*. Vingt-cinq (25) appels ont été reportés.
- Aucun appel n'a été interjeté et reporté en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine*.

Informations financières

BUDGET ET DÉPENSES DE LA COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET D'URBANISME DU 1^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023

Catégorie	Budget	Dépenses réelles
Salaires et avantages sociaux	306 675 \$	281 763 \$
Déplacements et hébergement	7 560 \$	14 286 \$
Fournitures	3 950 \$	10 902 \$
Services juridiques et autres services spéciaux	4 240 \$	19 874 \$
TOTAL	322 425 \$	326 825 \$

Remarques :

- Les salaires comprennent ceux du personnel permanent et contractuel ainsi que les paiements pour les personnes présentes aux audiences. Les avantages sociaux comprennent l'assurance-emploi, les soins médicaux et dentaires et les cotisations des membres.

- La catégorie des déplacements et de l'hébergement comprend les dépenses relatives au déplacement du personnel, aux conférences, à l'allocation d'automobile pour la présidente et au stationnement désigné pour le personnel.
- La catégorie des fournitures comprend les fournitures de bureau, l'équipement et le matériel nécessaire pour la prestation des programmes.
- Les services juridiques et autres services spéciaux comprennent les dépenses encourues pour obtenir des services juridiques professionnels pour les audiences d'appel en matière d'évaluation ainsi que les frais de location des salles requises pour la tenue des audiences.

Dans l'ensemble, la Commission a légèrement dépassé le budget de l'exercice visé par le rapport. Dans la catégorie des salaires et avantages sociaux, les dépenses ont été inférieures au budget en raison des postes vacants pendant l'exercice, mais le surplus a été neutralisé par les dépenses supplémentaires encourues dans toutes les autres catégories.

Personnel

Micheline Doiron, présidente : La présidente ou le président de la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme doit être un avocat membre en règle du Barreau du Nouveau-Brunswick depuis au moins cinq ans.

Administrateur de la Commission (poste vacant) : L'administratrice ou l'administrateur de la Commission est le point de contact avec le public pour les appels en matière d'évaluation, d'urbanisme et de conservation du patrimoine.

Kathy Malcolm, adjointe administrative : L'adjointe administrative ou l'adjoint administratif se charge de fournir un soutien administratif à la Commission, ce qui consiste notamment à répondre aux demandes de renseignements du public, à traiter les appels, à gérer la correspondance, à organiser les audiences de la Commission, à rassembler les documents à l'appui et à gérer les dossiers.